

Semaine du 13 au 17 novembre 2023

Règlement SUR – Adoption du rapport final de la commission de l’environnement

Le 7 novembre, la commission de l’environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (COM ENVI) du Parlement européen a adopté son rapport final sur le règlement sur l’usage durable des pesticides (SUR).

Dans l’ensemble, le rapport final de la commission ENVI est plus favorable aux Régions ultrapériphériques (RUP) que la proposition initialement présentée par la Commission européenne.

En effet, alors que la proposition de la Commission européenne prévoyait une prise en compte spécifique des RUP dans le calcul du taux national de réduction de l’utilisation des pesticides, sous réserve que cette prise en compte n’ait pas pour effet d’entraîner une réduction nationale d’au moins 35% de l’utilisation des produits phytopharmaceutiques d’ici à 2030, le rapport final de la COM ENVI abaisse le seuil à appliquer aux RUP, en proposant une réduction d’au moins 15% pour les produits phytopharmaceutiques chimiques et une réduction d’au moins 25% pour les produits phytopharmaceutiques plus dangereux. En outre, la COM ENVI ne modifie pas de manière significative la proposition initiale de la Commission en ce qui concerne les traitements aériens, qui envisage des dérogations à l'interdiction des méthodes de traitement par voie aérienne ainsi que des dérogations concernant l'utilisation des drones.

Cependant, il convient de noter que le rapport final de la COM ENVI modifie les objectifs de la proposition de la Commission européenne pour la réduction de l’utilisation des pesticides. Alors que la proposition initiale de la Commission européenne prévoyait une réduction de 50% des produits phytopharmaceutiques d’ici à 2030, par rapport aux années 2015 à 2017, le rapport final de la COM ENVI fait la distinction entre les produits phytopharmaceutiques chimiques et les produits phytopharmaceutiques plus dangereux, fixant un objectif de réduction de 50% à l’échelle de l'Union pour les premiers et de 65 % à l’échelle de l'Union pour les seconds, tous deux en référence à la période de 2013 à 2017. Ces objectifs de réduction sont également étendus aux États membres au niveau national.

En outre, alors que la proposition initiale de la Commission européenne prévoyait une interdiction de l’utilisation de tous les produits phytosanitaires dans les zones sensibles et dans un rayon de 3 mètres autour de ces zones, le rapport final de la COM ENVI propose d’interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones sensibles et dans un rayon de 5 mètres autour de ces zones. Cependant, il établit une exception pour les produits de contrôle biologique et les produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives autorisées pour l’agriculture biologique. De plus, le rapport final de la COM ENVI précise que les États membres peuvent déroger à la zone tampon

de 5 mètres à condition que cette zone soit d'au moins 3 mètres et qu'il n'existe pas de méthodes alternatives économiquement et techniquement viables.

Le rapport final de la COM ENVI sera maintenant soumis à un vote en plénière au Parlement européen à Strasbourg, le 22 novembre prochain.

Mission Outre-mer du Projet de Loi de finances – Echange des députés avec Philippe Vigier

Le 6 novembre, les députés de l'Assemblée nationale ont débattu durant 8 heures (3 séances consécutives) en présence du ministre délégué chargé des Outre-mer, Philippe Vigier, sur la mission Outre-Mer du Projet de Loi de Finances 2024.

Le rapporteur spécial pour la commission des Finances, Christian Baptiste (PS, Guadeloupe) a déploré que la hausse générale du programme Emploi Outre-Mer s'accompagne de la chute de 33% des crédits de l'action 4 correspondant au financement de l'économie, en particulier dans le cadre de l'aide au fret.

Le rapporteur spécial pour la commission des Affaires économiques, Giovanni William (GDR, Martinique) a quant à lui rappelé l'importance de la sauvegarde des dispositifs fiscaux aux investissements productifs afin de préserver l'avenir des économies ultramarines. Il demande son amélioration en termes de verdissement et de prise en compte des spécificités insulaires. Il déplore le manque de concertation avec les territoires ultramarins.

Guillaume Vuilletet (Renaissance, Val d'Oise) a félicité le gouvernement pour les mesures financières importantes engagées pour les territoires ultramarins. Il nuance néanmoins son propos en regrettant qu'en première partie du budget, ont été anticipées les conclusions de l'inspection générale des finances sur la défiscalisation. En effet, un amendement du Rapporteur Général, qui réduit les dépenses de 150 millions d'euros sur certaines mesures, a été repris par le gouvernement, sans se prononcer sur le fond.

Le ministre Vigier a abordé le sujet de l'agriculture, thématique non évoquée par les députés ayant pris la parole. Il se félicite du maintien des 320 millions d'euros de l'enveloppe de programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) et rappelle que le complément apporté à cette aide européenne par la France évolue de 45 à 60 millions d'euros en 2024. Il précise aussi que le Fonds solidarité outre-mer est abondé de 50%, passant de 10 à 15 millions d'euros en 2024. Interpellé sur la vie chère et le chômage à plusieurs reprises, il appelle les territoires ultramarins à mobiliser les fonds France 2030, dont le budget s'élève à 50 milliards d'euros, pour accompagner les projets.

Il précise que la première ministre Elisabeth Borne a donné des consignes pour qu'il n'y ait plus d'application permanente des normes entre l'Hexagone et les Outre-mer. Il s'engage à respecter ces consignes et donne rendez-vous aux ultramarins le 15 mars 2024 pour une évolution statutaire des territoires, à un statut de régions ultra périphériques non soumises aux mêmes règles imposées aux territoires européens (normes CE).

Selon Philippe Vigier, ce serait une réponse à la vie chère et au chômage, mesure qu'il souhaiterait associer à une réforme de l'octroi de mer (qu'il a pointé du doigt à plusieurs reprises comme étant la principale raison de la vie chère et qu'il a annoncé avoir d'ores et déjà été lancée), une mission contre les monopoles, et un contrôle de l'évolution des prix.

Après 8h de débat et en raison de l'obligation de clore les séances à minuit, les amendements n'ont pas tous été examinés. Avec le déclenchement de la procédure prévue par l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution le 13 novembre, le vote du budget de la mission Outre-mer n'aura pas lieu.

Proposition(s) de loi sur la politique forestière – Deux textes à l'Assemblée nationale

Les propositions de loi de Catherine Couturier (LFI, Creuse) et Sophie Panonacle (Renaissance, Gironde) visent toutes deux à envisager un acte législatif fort sur l'adaptation de la politique forestière au changement climatique.

Le texte de la députée LFI, dévoilé le 8 novembre, a pour ambition d'être examiné au cours d'une des semaines dédiées aux propositions de l'Assemblée, chose que l'absence de signature en soutien à la mise à l'agenda du texte par un membre du groupe Renaissance pourrait rendre difficile. Ce n'est pas un hasard puisque sa collègue de la majorité présidentielle prépare sa propre proposition en lien avec le Gouvernement.

Quel que soit le véhicule législatif finalement retenu par la chambre basse, celui-ci sera sans aucun doute déterminant pour l'ensemble de la sylviculture française, dont la filière guyanaise.

La filière bois représente en effet la deuxième source d'emplois, après le spatial, pour les Guyanais. Labélisée PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et encadrée par la Charte d'exploitation à faible impact conclue entre les familles professionnelles et l'ONF, le bois de Guyane produit de manière éthique des essences de bois tropicales.

Non contente d'expédier une partie de sa production sur le vieux continent, la filière bois d'œuvre de Guyane est essentielle pour le secteur de la construction (logements, hôpitaux, écoles...) pour son territoire mais également pour les territoires ultramarins voisins et ce dans un contexte de forte pression démographique. Cette filière est également essentielle pour l'alimentation des centrales biomasse, qui constituent aujourd'hui, hors hydroélectricité, la principale solution d'énergie renouvelable en Guyane.

Conférence des présidents des Régions ultrapériphériques – 28ème conférence organisée aux îles canaries

Les 7 et 8 novembre, la 28ème conférence des présidents des Régions ultrapériphériques (CP RUP) s'est tenue à Tenerife, aux îles Canaries.

La conférence a réuni des représentants officiels de toutes les RUP, des trois États membres concernés (Portugal, Espagne, France), du Parlement européen et de la Commission européenne, notamment Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes.

Les neuf régions ultrapériphériques (RUP) ont approuvé [une déclaration commune](#) soulignant les principaux défis auxquels elles sont confrontées et appelant à une meilleure prise en compte par les institutions européennes de la nécessité d'adapter la législation de l'UE aux spécificités de ces régions, comme le prévoit l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

La déclaration commune fait allusion à la situation géopolitique internationale instable, soulignant que cette situation aggrave encore la vulnérabilité et la dépendance des RUP à l'égard du continent européen. Par conséquent, la déclaration appelle l'UE à renforcer sa politique de cohésion, en demandant à ce qu'elle prenne en compte les territoires de l'UE situés en dehors du continent européen.

Les neuf RUP considèrent que la révision en cours du cadre financier pluriannuel représente une opportunité pour les aider à faire face aux défis actuels. Par conséquent, la nécessité de prendre en considération l'article 349 du TFUE au cours des négociations en cours est soulignée.

En outre, les RUP soulignent la nécessité d'adapter le paquet « Fit for 55 » aux réalités géographiques des territoires les plus éloignés de l'Europe. Ainsi, les neuf présidents des exécutifs locaux des RUP demandent que les actes délégués de la Commission européenne pour mettre en œuvre le paquet « Fit for 55 » évaluent les spécificités des RUP.

Sur le plan fiscal, les RUP soulignent l'importance de préserver les régimes fiscaux adaptés des RUP afin de stimuler la croissance économique de ces régions, qui sont parmi les plus pauvres d'Europe.

Enfin, la déclaration commune appelle à un renforcement de l'enveloppe financière du POSEI afin de dynamiser l'agriculture des RUP, un secteur clé pour ces régions. En outre, une révision de la politique commune de la pêche est également demandée afin de faciliter le financement de la rénovation des flottes de pêche. Conformément à cet objectif, il est proposé d'inclure une disposition spéciale pour les RUP dans le FEAMPA.

La prochaine réunion se tiendra à la Réunion, après le transfert de la présidence de la CP RUP des Canariens aux Réunionnais.

VIE CHERE - Présentation du rapport de la Commission d'enquête sur la vie chère

Lancée en mars 2023 à l'initiative du député de la Martinique Johnny Hajjar (Socialistes et apparentés), la commission d'enquête parlementaire sur le coût de la vie en Outre-mer a présenté son [rapport](#) à l'Assemblée nationale le 8 novembre 2023. Ce document exhaustif de plus de 400 pages avait été publié le 20 juillet 2023. Il tente d'identifier les causes de la cherté de la vie en Outre-mer et propose des solutions afin de pallier cette situation de déséquilibre vis-à-vis de l'Hexagone.

Les différents échanges ont tout d'abord permis d'identifier une différence d'approche entre les rapporteurs Guillaume Vuilletet et Johnny Hajjar. En effet, pour Guillaume Vuilletet, le coût d'approvisionnement des marchandises plus élevé dans les Outre-mer s'explique par l'éloignement avec l'Hexagone ainsi que par l'étroitesse du marché intérieur. Pour Johnny Hajjar, c'est l'Etat qui limiterait les potentialités des Outre-mer en raison d'un manque d'autonomie des territoires et de prérogatives insuffisantes en matière de diplomatie territoriale.

Plus encore, concernant la concentration du pouvoir de marché dans les mains de quelques opérateurs, Guillaume Vuilletet indique qu'il n'y a pas de preuve que certains acteurs essaient d'augmenter leurs marges. En outre, Guillaume Vuilletet indique, sur la surrémunération des fonctionnaires que cette dernière coûte 1.5 milliard d'euros à l'Etat alors qu'elle ne bénéficie qu'à une partie de la population. Guillaume Vuilletet, comme Johnny Hajjar s'accordent sur la nécessité d'augmenter les revenus des autres parties de la population afin de redynamiser l'économie.

Au cours de la présentation du rapport, Johnny Hajjar a extrait les principaux déterminants de la vie chère en Outre-mer. Le premier déterminant de la cherté de la vie serait le niveau de revenu (260 euros de revenu médian mensuel à Mayotte contre 1700 euros en Hexagone). Le deuxième déterminant de la vie chère serait le niveau des prix. Johnny Hajjar a particulièrement insisté sur le rôle de la TVA et de l'Octroi de mer pour ce deuxième déterminant. D'autres facteurs à l'instar de la concentration verticale et horizontale ont également été évoqués.

Enfin, certaines solutions ont été proposées : augmenter les revenus des travailleurs ainsi que de la population non active (à travers un Revenu de Solidarité Active majoré en fonction des territoires), bloquer les prix sur les produits de première nécessité ou encore mettre en place des exonérations fiscales et sociales afin de favoriser l'emploi local.

Pour rappel, le délégué général adjoint d'EURODOM, Benoit Lombrière avait été [auditionné](#) le 1er juin 2023 par la Commission d'enquête sur le coût de la vie en Outre-mer.

L'audition complète est accessible [ici](#).

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 13 au 17 novembre 2023

Mardi 14 novembre

Assemblée nationale :

- **Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale (16h) :**

Table ronde, ouverte à la presse, réunissant des parlementaires européens : Mme Anne Sander, membre de la commission de l'agriculture et du développement rural (PPE), M. Christophe Clergeau, membre de la commission de l'agriculture et du développement durable (S&D).

Audition, ouverte à la presse, M. Pierre-Marie Aubert, directeur du programme politiques agricoles et alimentaires à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI).

Sénat :

- **Commission des affaires économiques (15h45) :**

Auditions de Bruno Le Maire et Marc Fesneau dans le cadre du PLF.

Conseil de l'Union Européenne :

- [Réunion](#) du groupe de travail du Conseil sur le règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques (NGT) (Bruxelles, 10 h, jusqu'au mercredi 15 novembre).

Mercredi 15 novembre

Assemblée nationale :

- **Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale (15h) :**

Audition, ouverte à la presse, de Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé ;

Audition, ouverte à la presse, de M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture entre 2020 et 2022 ; Table ronde, ouverte à la presse, de Mme Anne-Claire Vial, présidente d'Arvalis, et M. Norbert Benamou, directeur général ; M. Gilles Robillard, président de Terres Inovia et M. Laurent Rosso, directeur général.

Sénat :

- **Commission des affaires économiques (9h30) :**

Examen du rapport pour avis de MM. Laurent Duplomb, Franck Menonville et Jean-Claude Tissot sur les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour 2024 ;

- **Commission des affaires économiques (16h30) :**

Audition d'Agnès Pannier-Runacher; ministre de la Transition énergétique

Jeudi 16 novembre

Assemblée nationale :

- **Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale (9h) :**

Audition, ouverte à la presse, de M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Audition, ouverte à la presse, de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture entre 2012 et 2017.

Sénat :

- **Délégation sénatoriale aux outre-mer (8h30) :**

Définition du programme de travail de la délégation pour la session 2023-2024 et nomination des rapporteurs

Conseil de l'Union européenne :

- Vote des États en [comité d'appel](#) sur la proposition de renouvellement de l'**autorisation du glyphosate** (Bruxelles, 9 h).
- [Réunion](#) du groupe de travail environnement : examen de la proposition de **directive sur la santé des sols** (Bruxelles, 10 h).

Vendredi 17 novembre

Conseil de l'Union européenne :

- [Réunion](#) du groupe de travail sur la proposition de **règlement relative aux semences** (Bruxelles, 10 h).